

Jean-Philippe Rouchon rejoint l'ERAFP en tant qu'analyste ISR

Paris, le 21 février 2013 – Depuis le 18 février, M. Jean-Philippe Rouchon assure la fonction d'analyste ISR au sein de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP).

Auparavant analyste extra-financier senior au sein de l'agence de notation extra-financière VIGEO, Jean-Philippe Rouchon est spécialisé sur l'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises du secteur énergétique (pétrole, gaz, électricité, énergies renouvelables, eaux, déchets) et sur les thématiques d'intégrité des affaires (corruption, concurrence, lobbying, paradis fiscaux).

Au sein de l'ERAFP, il contribuera en particulier au suivi et contrôle de l'application de la politique ISR de l'Etablissement, au pilotage et suivi de la politique d'engagement actionnarial de l'ERAFP, et à la réalisation d'études.

Il est diplômé en sciences du management (HEC Lausanne), en sciences économiques, et en sciences environnementales.

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Etablissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse

Alice Blais - 01 58 50 96 36

alice.blais@erafp.fr